

Département
HAUTE-MARNE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de
LANGRES

Commune de Villegusien-le-Lac

Séance du 26 Janvier 2022

Nombres de membres

Afférents : 19
En exercice : 19
Présents : 8

L'an deux mil vingt deux et le vingt six Janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette collectivité, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CARTAGENA Magali, Maire

Date de la convocation

20/01/2022

Date d'affichage

Présents : Mme CARTAGENA Magali, Maire, Mmes : BERCIER Martine, EHRHART Cindy, SIMON-VIREY Armelle, MM : BERNASCONI Eric, DEMANGE Joel, DOLCI FABRICE, SEMELET Philippe

Absent(s) : Mmes : MONTENOT Sabine, SEGUIN Marie-Andrée, SEMELET Marie-Agnès, MM : CAMUS Jean-Michel, COTHENET Lambert, CUENIN Guy, GERBET Bruno, MIELLE ERIC, ROBIN Dominique

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BRESARD Françoise à Mme CARTAGENA Magali

Excusé(s) : Mme BLAUT Séverine

Secrétaire de séance: Mme EHRHART Cindy

Au vu de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 le quorum est atteint

Le compte rendu de la séance précédente a été lu et adopté.

D 2022 1 1 : BAIL A FERME A MONSIEUR NEYRET PIERRE-YVES

D 2022 1 2 : BAIL A FERME A MADAME MILLOUD HOCEINE VALERIE

D 2022 1 3 : BAIL A FERME A LA SOCIETE DE CHASSE SAINT HUBERT A HEUILLEY-COTTON

D 2022 1 4 : ABROGATION DE LA DELIBERATION 2021-81 DU 03 NOVEMBRE 2021

D 2022 1 5 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE LOTISSEMENT LES PRESLES II A HEUILLEY-COTTON

D 2022 1 6 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE LOTISSEMENT LES PRESLES II A HEUILLEY-COTTON AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

D 2022 1 7 : REALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT ET D'UN ZONAGE D'ASSAINISSEMENT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL DE LA COMMUNE DE VILLEGUSIEN LE LAC

D 2022 1 8 : SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT, ZONAGE D'ASSAINISSEMENT ET ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DU DEPARTEMENT

D 2022 1 9 : INTEGRATION DES VOIES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

D 2022 1 1 : **BAIL A FERME A MONSIEUR NEYRET PIERRE-YVES**

Madame le Maire rappelle la délibération prise lors du Conseil Municipal en date du 22 décembre 2021 concernant le renouvellement des baux à ferme.

Un courrier a été reçu en date du 12 janvier 2022 de Monsieur PERROT Jean informant de son départ en retraite.

Monsieur NEYRET Pierre-yves étant également gérant, le bail doit être remis à son nom.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Louer à Monsieur NEYRET Pierre-Yves les parcelles :

Parcelle 402 D 2, lieu-dit le Bouchot, d'une contenance de 8a60ca

Parcelle 402 D 29, lieu-dit Vesvres, d'une contenance de 53a47ca

Parcelle 402 D 157, lieu-dit les Herbues, d'une contenance de 14a45ca

Parcelle 402 D 206, lieu-dit Aux Paquis, d'une contenance de 25a90ca

à compter du 1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2030 pour un montant de 82,02€ qui sera actualisé selon l'indice du fermage au 1er novembre 2022.

- Autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à ce bail à ferme.

Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

D 2022 1 2 : BAIL A FERME A MADAME MILLOUD HOCEINE VALERIE

Madame le Maire rappelle la délibération prise lors du Conseil Municipal en date du 22 décembre 2021 concernant le renouvellement des baux à ferme.

Un courrier a été reçu en date du 10 janvier 2022 de Madame OUDOT Micheline informant que la maison qui lui appartenait a été vendue à Madame MILLOUD HOCEINE Valérie et que la relaissée concernée par le bail se situait devant la maison.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Louer à Madame MILLOUD HOCEINE Valérie :

La relaissée située rue de Vedangeux à Prangey

à compter du 1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2030 pour un montant de 5,28€ qui sera actualisé selon l'indice du fermage au 1er novembre 2022.

- Autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à ce bail à ferme.

Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

D 2022 1 3 : BAIL A FERME A LA SOCIETE DE CHASSE SAINT HUBERT A HEUILLEY-COTTON

Madame le Maire rappelle que ce sujet a été discuté lors de la dernière réunion du Conseil Municipal mais n'avait pas pu être délibéré par manque d'élément.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Louer à la société de Chasse Saint Hubert d'Heuilley-Cotton représenté par son président, Monsieur MORIS Lionel, les parcelles :

239 A 217, lieu-dit Côte Sainte Anne d'une contenance de 40a37ca

239 A 629, lieu-dit En Fourneau, d'une contenance de 1ha97a70ca

239 D 385, lieu-dit En près, d'une contenance de 47a40ca

239 ZB 47, lieu-dit Le Colnet, d'une contenance de 1ha26a

239 ZC 54, lieu-dit Presles, d'une contenance de 3ha58a50ca

239 ZD 34, lieu-dit Sur l'Orsaule, d'une contenance de 1ha36a90ca

239 ZE 43, lieu-dit Les Commelles, d'une contenance de 47a

239 ZH 10, lieu-dit La Chadrelle, d'une contenance de 3ha83a20ca

239 ZK 10, lieu-dit Beauté, d'une contenance de 9ha48a70ca

239 ZK 17, lieu-dit Beauté, d'une contenance de 1ha03a60ca

239 ZK 18, lieu-dit Beauté, d'une contenance de 29ha15a60ca

Soit une contenance totale de 53ha04a97ca à compter du 1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2030. Pour un montant de 5,00€/l'hectare soit un total de de 265,25€ qui sera actualisé chaque année en fonction de l'indice du fermage.

- Autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à ce bail à ferme.

Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

D 2022 1 4 : ABROGATION DE LA DELIBERATION 2021-81 DU 03 NOVEMBRE 2021

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la révision du projet du cabinet Cardinal avec une augmentation de prix concernant le lotissement les Presles II à Heuilley-Cotton, il est nécessaire d'abroger la délibération 2021-81 du 03 novembre 2021 demandant les subventions aux organismes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Abroger la délibération n°2021-081 du 03 novembre 2021.

Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

D 2022 1 5 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE LOTISSEMENT LES PRESLES II A HEUILLEY-COTTON

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux pour la création du lotissement les Presles II à Heuilley-Cotton sont estimés à 575 946,82€. Elle précise que des subventions peuvent être accordées pour la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Demander des subventions aux différents services pour les travaux de création du lotissement les Presles II à Heuilley-Cotton pour un montant estimé à 575 946,82€ HT.
- Autoriser Madame le maire à signer les différents dossiers.

Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

D 2022 1 6 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE LOTISSEMENT LES PRESLES II A HEUILLEY-COTTON AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux et études pour la création du lotissement les Presles II à Heuilley-Cotton sont estimés à 575 946,82€. Elle précise que l'achat des terrains est subventionnable par le Conseil Départemental, le coût s'élève à 51 914,27€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Demander des subventions aux différents services pour les travaux, études et achats de terrain du lotissement les Presles II à Heuilley-Cotton pour un montant estimé à 627 861,09€ HT.
- Autoriser Madame le maire à signer les différents dossiers.

Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

D 2022 1 7 : REALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT ET D'UN ZONAGE D'ASSAINISSEMENT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL DE LA COMMUNE DE VILLEGUSIEN LE LAC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique,

Madame le Maire précise que le Conseil Municipal va confier à la Direction de l'Environnement et de l'Ingénierie du Territoire du Département de la Haute Marne, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour mener à bien le projet d'étude du schéma directeur d'assainissement et de zonage d'assainissement de la commune de Villegusien-le-Lac.

Le but de l'étude est de réaliser un diagnostic global, en vue de l'établissement d'un programme de travaux hiérarchisé et chiffré et de finaliser le zonage d'assainissement

Madame le Maire présente la note technique élaborée par le bureau d'étude du Département et chiffrant l'étude à 160 890.00 €HT

Le chiffrage prévisionnel de cette opération se décompose de la manière suivante :

Nature des missions	Montant € HT
Schéma directeur d'assainissement – zonage d'assainissement (estimation) :	160 890,00€
AMO du Département (sélection bureau d'études) :	2 536,67€
AMO du Département (suivi financier) :	253,67€
Publicité / Dématérialisation (estimatif) :	500,00€
Enquête publique et frais de publicité (estimatif) :	4 000,00€
TOTAL PREVISIONNEL DE L'OPERATION :	168 180,34 €

Financement	Taux	coût € HT
Fonds propre	20%	33 636.07 €
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	50%	84 090.17 €
Conseil Départemental de la Haute-Marne	20%	33 636.07 €
Groupement d'intérêt public	10%	16 818.03 €
TOTAL OPERATION	100%	168 180.34 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Approuver le projet d'étude schéma directeur d'assainissement et zonage d'assainissement sur la commune de Villegusien-le-Lac,
- Approuver le plan de financement prévisionnel de l'étude, présenté ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire à signer au nom de la commune, toutes les pièces relatives au lancement de l'étude du schéma directeur d'assainissement et zonage d'assainissement de la commune de Villegusien-le-Lac,
- Demander à Madame le Maire d'inscrire ces montants au budget et de solliciter tous les financeurs (Agence de l'Eau Seine Normandie, Conseil départemental, groupement d'intérêt public et Etat) pour l'obtention des subventions.

Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

D 2022 1 8 : SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT, ZONAGE D'ASSAINISSEMENT ET ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DU DEPARTEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,

Madame le Maire rappelle que la commune de Villegusien n'a pas approuvé après enquête publique, son zonage d'assainissement.

Aujourd'hui, la commune souhaite finaliser son zonage, tout en étudiant son système d'assainissement.

Il a été proposé de lancer sur la commune de Villegusien-le-Lac, un schéma directeur d'assainissement. Cette étude permettrait de proposer plusieurs scénarios concernant la collecte des eaux usées (EU), d'identifier les arrivées d'Eaux Claires Parasites (ECP), de définir les tronçons à reprendre, à conserver ou à créer, d'identifier les éventuelles désordres des systèmes de traitement, mais aussi de finaliser le zonage d'assainissement.

Madame le Maire propose que la commune fasse appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage en vue de l'assister dans :

- l'élaboration d'un cahier des charges et la désignation d'un bureau d'études qui sera chargé de la réalisation de cette étude,
- le suivi administratif et technique du bureau d'études tout au long de la procédure.

La commune a donc sollicité le Bureau d'Etudes de la Direction de l'Environnement et de l'Ingénierie du Territoire, du Département de la Haute Marne, pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), dans l'objectif de réaliser les documents nécessaires à la consultation des bureaux d'études.

Le montant de cette prestation forfaitaire est de 2 790,34 € HT soit 3 348.41 € TTC.

Madame le Maire précise que l'étude et les frais d'AMO sont subventionnables.

Madame le Maire propose de confier au Bureau d'études du Département cette mission d'AMO et de lancer la consultation d'un bureau d'étude.

Après avoir pris connaissance de ces éléments, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil Municipal décide de :

- Autoriser Madame le Maire à lancer la consultation en vue de retenir un bureau d'études pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement ;
- autorise Madame le Maire à signer au nom de la commune les documents et de prendre les décisions nécessaires au bon déroulement de la consultation des bureaux d'études ;
- Demander à Madame le Maire d'inscrire ces montants au budget et de solliciter tous les financeurs (Agence de l'Eau Seine Normandie, du Département, groupement d'intérêt public et Etat) pour l'obtention des subventions.
- Décider de confier l'assistance à maîtrise d'ouvrage au Bureau d'Etudes du Département pour un montant de 3 348,41€ TTC ;
- Autoriser Madame le Maire à signer au nom de la commune la lettre de commande relative à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage du Département pour un montant de 3 348,41 € TTC;

Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

D 2022 1 9 : INTEGRATION DES VOIES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Les voies du lotissement des Presles et du lotissement Champs Devant Il sont achevées et assimilables à de la voirie communale.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de classer ces voies dans la voirie communale.

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclasserment des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide de :

- Classer dans la voirie communale la rue du Soc, la rue des Bleuets, la rue des Cerisiers et le chemin des Ecoliers.
- Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire a participé à une réunion à Varennes sur Amance le 14 janvier 2022 pour la MARPA, la MSA va faire un étude sur la commune.

- Madame le Maire a rencontré plusieurs producteurs locaux : Les Jardins du Ménestrel de Flagey, la Chèvrerie du Chanois d'Heuilley-Cotton, le Ruche des Sources d'Aprey. Ils souhaiteraient organiser

un marché le lundi ou mardi de mai à octobre en soirée sur le parking de la plage côté barrage. Il n'y a pas d'électricité, ils réfléchissent pour trouver une solution.

- Une visite des logements Hamaris vers l'école à Villegusien à lieu lundi 31 janvier 2022 à 10h.

- Le 24 février prochain, un bus de la fibre Losange s'installera sur le parking de la mairie de Villegusien pour présenter les usages numériques possibles grâce à la fibre optique. Cette présentation sera faite pour les habitants et les entreprises du secteur. L'information sera diffusée sur panneau pocket, site internet et panneau d'affichage.

- Plusieurs mails ont été reçus par des parents d'élèves d'Heuilley-Cotton qui souhaiteraient que leurs enfants aillent au collège de Prauthoy plutôt qu'à Chalindrey. Un contact a été pris avec le Conseil Départemental pour exposer le problème.

- Un devis a été demandé pour la fenêtre de la sacristie de l'église de Saint Michel, le Conseil Municipal demande que d'autres devis soient demandés.

- Le mail de Monsieur LONGECHAMP du cabinet Cardinal a été transmis à l'ensemble du Conseil concernant la largeur de la rue de la Prée.

- Maître LE BIGOT a envoyé un mail informant que l'audience suite au litige opposant la commune et Monsieur DESGREZ Didier aura lieu le 8 février 2022 à 9h30 au tribunal administratif de Chalon en Champagne. Madame le Maire rappelle les faits relatifs à cette plainte.

- Suite aux conditions sanitaires liées à la COVID 19, le repas des aînés qui devait avoir lieu le 27 février est reporté au printemps.

- La commission travaux aura lieu le 8 février 2022 à 17h30.

- La commission fêtes et cérémonies aura lieu le 9 février 2022 à 18h00.

- La commission finances pour la préparation du budget aura lieu le 22 février 2022 à 10h, Madame le Maire va inviter Monsieur CHAVAROC.

- La permanence du maire aura lieu le samedi 5 février 2022 à 10h30 à Saint-Michel.

Informations de Joel DEMANGE :

- Un devis a été demandé à l'Atelier Rêve de Verre 52 pour le remplacement des vitraux des églises d'Heuilley-Cotton, Villegusien et Prangey.

- Il informe le Conseil Municipal de l'avancement des travaux de la salle de convivialité d'Heuilley-Cotton. EDF est venu pour le compteur électrique, le chauffage sera installé semaine 5 et l'entreprise DUPONT est entrain de faire les extérieurs.

- L'antenne Telecom est en cours de montage sur Heuilley-Cotton.

Information de Fabrice DOLCI :

- Un trou est en formation en bas de la rue de la Prée. L'information sera donnée aux employés communaux pour que le nécessaire soit fait.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE MERCREDI 9 MARS 2022 A 19H00